

Les mairies sensibilisées sur la prévention des feux de forêt

L'agglomération Provence verte, créée en 2017, s'est vue déléguer la compétence facultative lui permettant de prévenir les feux de forêts. A cette fin, elle met en œuvre des actions en faveur de la gestion durable et de la préservation des espaces bois du territoire ainsi que la lutte contre les incendies. Dans ce cadre, elle anime le Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier (Pidaf) créé à **Brignoles** en 1994 et étudie l'élaboration d'un Pidaf pour **Saint-Maximin** et ses alentours, dont **Maзаgues** et **Méouunes**.

Face aux représentants de certaines communes, de l'ONF, du Parc naturel régional, de SDIS, du syndicat mixte de la Provence verte, de la chambre d'agriculture, du Département qui apporte un soutien financier, des membres des CCF, le Pidaf a été présenté récemment à **Tourves**, afin d'énoncer les interactions entre les communes et l'agglomération, les compétences de chacun, les servitudes de passage et d'aménagement.

Les communes concernées

Un retour d'expérience sur la restauration de terrains incendiés suite au feu sur **Correns**, **Cotignac** et **Montfort-sur-Argens** de 2016 a été étudié. Enfin, l'utilité du pastoralisme pour restaurer les terrains après un in-

cendie a été présentée.

Si le Pidaf est une compétence communautaire, les communes ne restent pas moins concernées par les opérations se déroulant sur leur territoire. Elles sont force de propositions, d'observations, d'accompagnements et d'aides à la réalisation des opérations.

En ce sens, Michel Gros, conseiller communautaire délégué à la forêt et maire de La Roquebrussanne, « regrette sincèrement l'absence de nombreuses communes », tout en rappelant que « c'est avant qu'un feu ne survienne qu'il faut veiller à l'éviter ».

Afin de les aider dans cette tâche, une boîte à outils des centres régionaux de la propriété forestière a été présentée. Elle retrace les acteurs incontournables de la forêt, les principes de base de la gestion et de l'aménagement forestier, des préconisations pour la restauration des terrains incendiés et l'exploitation des bois brûlés, divers courriers types, des numéros de professionnels.

Enfin le travail du Pidaf qui s'effectue avec une année de retard a été présenté, ainsi, malgré la jeunesse de la communauté d'agglomération, le retard a été rattrapé. Quand le travail sur le Pidaf saint-maximinois sera achevé, tout le territoire sera couvert avec à terme une volonté d'harmonisation.

B. G.-C.



« C'est avant qu'un feu ne survienne (ici, à Correns en 2016) qu'il faut veiller à l'éviter » précise comme une évidence Michel Gros, en regrettant « l'absence de nombreuses communes » à cette réunion.

(Photos B. G.-C. et doc V-m)

